

# Des bilans gratuits pour les seniors

Depuis quelques mois, un nouveau dispositif financé par l'ARS permet de bénéficier d'un bilan de santé gratuit à domicile. Suivi d'un plan de prévention. C'est inédit.

Lénaëlle SIMON  
l.simon@charentelibre.fr

Depuis octobre dernier, 112 Charentais de plus de 60 ans ont bénéficié d'un bilan de santé gratuit à leur domicile. Le fruit d'un programme expérimental de prévention en santé, financé par l'ARS et issu d'un dispositif de l'organisation mondiale de la santé. En Charente, il est mis en musique par la plateforme territoriale d'appui (PTA), installée à Gond-Pontouvre.

« L'objectif est de reculer l'entrée dans la dépendance », décrit Stella Lambert, chargée de déployer ce programme. La cible: les plus de 60 ans (il y a une souplesse sur l'âge), autonomes et qui vivent chez eux. Ils remplissent un questionnaire, disponible sur l'application Icope Monitor ou en contactant la PTA, destiné à identifier d'éventuelles fragilités : perte de poids involontaire, fatigue, ralentissement de la vitesse de marche, perte de force musculaire, baisse auditive ou visuelle, baisse de la mémoire ou de la motivation.

« Ensuite, on appelle pour vérifier si les alertes sont bien réelles », décrit Emilie Schuller, l'infirmière en charge du Grand Angoulême et Sud Charente. Le financement de l'ARS prévoit trois infirmières. Elles ne sont pour l'instant que deux, rattachées, pour des raisons administratives à un Ehpad et formées



Les soignants travaillent ensemble pour reculer l'entrée dans la dépendance.

Photo Renaud Joubert

au Gérontopôle de Toulouse. Dans l'attente d'une troisième personne, elles se répartissent les sollicitations du Cognacais.

## Conseiller les communes

« Ensuite, on se déplace à domicile pour faire le bilan. Cela permet d'observer l'environnement et de rencontrer les proches. Par exemple, souligne Catherine Larnaude, infirmière en charge du nord et de l'Est Charente, on voit beaucoup

d'anciennes maisons, avec des étages ou une baignoire dans la salle de bain, qui peuvent représenter des obstacles ou des risques de chute. » L'infirmière rédige alors un plan de prévention personnalisé. « On peut orienter vers un médecin, conseiller des séances de kiné, un bilan de vue et d'audition ou encore donner des conseils comme installer des barres de maintien. On oriente vers les organismes qui proposent des aides financières pour réaliser des travaux », ajoute Emilie Schuller.

Le tout à moindre coût et si possible dans un périmètre de 20 km. « Il y a aujourd'hui pas mal de structures qui interviennent à domicile, pour les lunettes ou les prothèses auditives. Et même des infirmières psy », témoigne Emilie Schuller. Un apport important en milieu rural. « On constate beaucoup de troubles de la mémoire, des personnes qui ne demandent pas les aides auxquelles elles ont le droit et des problèmes de mobilité », décrit Catherine Larnaude.

»  
Le but est de reculer l'entrée dans la dépendance

Des soucis de transport qui peuvent parfois décourager certains rendez-vous médicaux à Angoulême. Justement, l'équipe est aussi là pour alerter les communes sur des points d'amélioration, les transports par exemple.

Reste aussi à lever une forme d'autocensure. « Est-ce qu'à 60 ans, j'accepte de me dire que je peux avoir des difficultés ? C'est ça l'enjeu », traduit Arnaud Puydoyeux, directeur de la PTA. Ce dispositif est pourtant précieux pour les aidants familiaux par exemple pour qui il est difficile de s'absenter.

« Les personnes visitées ne sont que la partie visible de l'iceberg. On a tous dans notre entourage des personnes qui pourraient en bénéficier, qui arpentent les trottoirs bien péniblement pour aller chercher leur baguette », insiste Mathieu Maufferon, le directeur de l'Ehpad de Montbron, satisfait du bon accueil du programme. « On n'a rien à vendre, surtout pas nos places d'Ehpad ! » Au contraire, l'objectif est d'y retarder les entrées.

Contact : 0 809 109 109 ou contact@dac-16.fr

  
GOUVERNEMENT  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



CLAIRE  
protège sa famille  
et sa maison  
des feux de forêt.  
Elle débroussaille  
autour de chez elle.

FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agir • Mobiliser • Accélérer

Débroussiller  
chaque année,  
c'est obligatoire  
et c'est investir  
pour votre sécurité.

Dans certains territoires, le débroussaillement est une obligation pour les propriétaires de bâtiments situés à moins de 200 mètres d'une forêt. Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES

